

«Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.»

# HSBC OBLIG INFLATION EURO

Part GC code ISIN : FR0007051925

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP HSBC Oblig Inflation Euro, de classification AMF « Obligations et autres titres de créance libellés en Euro », a pour objectif d'offrir la performance du marché des obligations indexées sur l'inflation de la zone Euro. L'indice Barclays EMU Inflation-Linked pourra constituer un élément d'appréciation même si le fonds adopte un profil de performance et de risque différent de celui-ci.
- ▶ L'indicateur de référence du FCP (à titre d'information), le Barclays EMU Inflation-Linked est composé d'obligations indexées sur l'inflation émises par les gouvernements et organismes para-étatiques des pays membres de la zone Euro.
- ▶ Le gérant effectue une gestion active et discrétionnaire :
  - de la sensibilité globale du portefeuille aux variations de taux réels
  - de l'allocation entre les différents émetteurs d'obligations indexées sur l'inflation en euro
  - de l'allocation entre les différents indices d'indexation
  - de l'allocation entre titres indexés sur l'inflation et obligations nominales, instruments monétaires

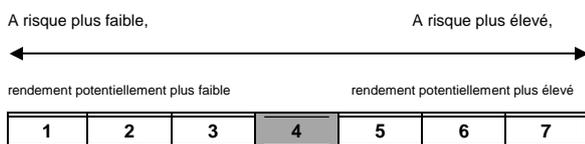
### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ Le FCP est investi dans des obligations libellées en euro indexées sur l'inflation pour au moins 80% de son actif.

Ces titres sont émis par des entités publiques essentiellement, de rating long terme BBB-/Baa3 au minimum ou dette privée de rating long terme A3/A- au minimum.

- ▶ Le FCP peut également investir de façon tactique dans des obligations nominales Euro ou dans le marché monétaire Euro dans une proportion maximum de 20%. Ces différents titres pourront être d'émetteurs publics ou privés de rating minimum court terme A-1 / P-1.
- ▶ Le FCP peut utiliser des produits dérivés dans un but d'exposition ou de couverture au risque de taux ou d'inflation (notamment des swaps, des futures ou des options).
- ▶ Les revenus sont capitalisés.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures, ou parvenant un jour non ouvré, sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du premier jour ouvré suivant.

## Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 4. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations libellées en euro indexées sur l'inflation.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- ▶ Risque de contrepartie : risque que la contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tienne pas ses engagements (livraison, paiement, remboursement, etc...).

## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 1.50 %

Frais de sortie aucun

Le pourcentage indiqué est le **maximum** pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

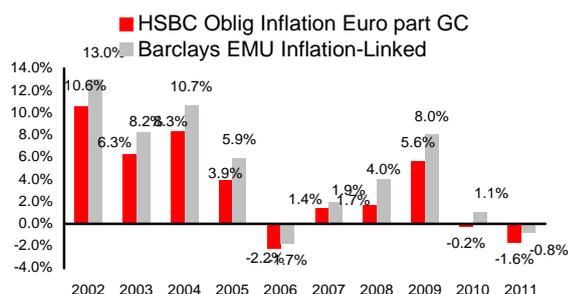
Frais courants 1,20 %

### Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2011 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Les parts GC ont été créées le 01/12/2000.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion
- ▶ Fiscalité : OPCVM de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est soumis au régime de la Directive Européenne 2003/48 CE du 3 Juin 2003 sur la fiscalité de l'épargne. Ce FCP pourra servir de support à des contrats d'assurance vie en unité de compte et à des Plans d'Epargne Retraite Populaire (PERP).
- ▶ Les documents d'information (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) des autres catégories de parts (GD, HC, HD et I) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 avril 2012.